

« Il faut laisser le choix aux familles »

Jusqu'à 100 €/mois de différence pour certaines familles selon que l'enfant va naître avant ou après le 1^{er} janvier 2019... Écolo dénonce les travers du futur régime wallon d'allocations familiales.

● **Pascale SERRET**

C'est ce mardi que le décret « allocations familiales » arrive au Parlement wallon. Dans l'opposition, Écolo fait le relevé des « effets pervers » du futur nouveau régime.

En tout cas, l'opération Viva for Life qui collecte des fonds contre la pauvreté infantile a encore de « beaux jours » devant elle, ironise le député wallon écolo Matthieu Daele.

1. La part sociale Le projet de décret ne prévoit que trop peu de suppléments sociaux pour les familles aux revenus précaires, estime Écolo. « *Ce qu'on demande, c'est que la part du budget pour les suppléments sociaux soit plus importante dans l'enveloppe pour lutter plus efficacement contre la pauvreté* », avance Matthieu Daele.

2. Les paliers de revenus Non seulement les suppléments sociaux sont marginaux, mais en plus ils seront alloués en fonction des paliers de revenus, poursuit le député wallon. « *Il y en a un à 30 000 € et un autre à 50 000 €. Pour certaines familles qui sont juste au seuil d'un palier, ça fait une différence de 165 € par mois. Le gros problème, ce sont ces paliers fixes. C'est noir ou c'est blanc* ». Écolo propose donc un système plus souple, progressif : une grille de revenus. « *On en a bien pour les loyers...* »

3. Avant ou après le 1^{er} janvier 2019 ? Que prévoit le décret ? Pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2019, la famille recevra une allocation de base de 155 €. Prenons une famille avec deux enfants. Et mettons que le petit 3^e naisse après le 1^{er} janvier 2019 (donc 155 € par mois). Mais s'il naît le 31 décembre 2018, la famille conserve les conditions du régime actuel. « *Et à quelques heures près, ça fera une différence de 99 € par mois, l'ancien régime étant plus favorable dans ce cas d'espèce pour le 3^e enfant. Nous pensons donc que les familles doivent avoir le choix de rester dans l'ancien régime ou de passer dans le nouveau système* », commente Matthieu Daele.

4. La cohérence « *Le gouvernement wallon veut un vote cette semaine alors que la Région bruxelloise n'est strictement nulle part dans le projet. Où est la cohérence Wallonie/Bruxelles ?* » se demande encore Écolo. ■

Assurance autonomie et « fatigue démocratique »

Il n'y a pas que dans le dossier des allocations familiales que le groupe Écolo wallon souhaite un système plus souple. Pour rappel, l'assurance autonomie devra permettre à chaque Wallon de recevoir une aide en cas de perte d'autonomie.

Écolo l'admet : c'est potentiellement « *un outil formidable* ». Mais le système envisagé par le gouvernement prévoit un financement sur base d'un prélèvement forfaitaire de 50 € par Wallon (+ 26 ans). Pour un ménage, on en est donc à 100 € par

an. « *Bref, c'est le retour de la télé-redevance* », résume Écolo (supprimée à partir de cette année, la redevance s'élevait à 100 € par ménage et par an).

Le groupe souhaite donc que l'assurance autonomie soit financée sur base d'une contribution progressive, en fonction des revenus. Écolo propose aussi que l'assurance autonomie s'applique aussi aux personnes qui sont hébergées en maisons de repos, par exemple. Ce qui n'est pas prévu actuellement. « *On ne peut pas la limiter à*

une aide à domicile. Les Wallons doivent pouvoir choisir ce qui leur convient le mieux. »

Plus globalement, Écolo a défini ses priorités pour 2018. Le chef de groupe Stéphane Hazée évoque une certaine « *fatigue démocratique* » dans l'opinion. « *Elle est inquiétante* », dit-il. Les quatre députés Écolo (Stéphane Hazée, Hélène Ryckmans, Philippe Henry et Matthieu Daele) ont l'ambition de faire « *bouger les lignes* ». Surtout en ce qui concerne les enjeux climatiques, l'économie circulaire, la santé environnemen-

tale ou encore l'emploi au travers d'une nouvelle alliance Emploi-Environnement. *« C'est une année d'élections communales, mais il importe que l'intérêt régional prévale »*, conclut Stéphane Hazée. ■ **P.S.**